

NATURE DE PROXIMITÉ ET DE QUALITÉ

Décembre 2024



→ PALM 2025, Volume A | Chapitre 7.3.1

UNE AGGLOMÉRATION FRAÎCHE, AVEC UNE NATURE DE PROXIMITÉ ET DE QUALITÉ

Infrastructure écologique à protéger et à renforcer

-  Infrastructure écologique existante à protéger et à renforcer
-  Infrastructure écologique à identifier
-  Cours d'eau à revitaliser selon les priorités cantonales
-  Rives du lac à revitaliser selon les priorités cantonales

FOND DE CARTE

-  Parc d'agglomération (Voir carte P3)
-  Parc urbain (Voir carte P3)
-  Cœur d'agglomération
-  Cours d'eau / enterré
-  Lac
-  Aire forestière 18 LAT
-  Zone de verdure 15 LAT

